

REGARD CRITIQUE

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS DES HEI – UNIVERSITÉ LAVAL

MERCREDI 16 FÉVRIER 2011

LA DESTRUCTION TRANQUILLE DU DELTA DU NIGER

Quand le désastre pétrolier se répand au-delà du golfe du Mexique

Le monde entier a été témoin en 2010 d'un des pires désastres écologiques de mémoire d'homme, alors que le puits *Deepwater Horizon* vomissait une marée noire d'une ampleur rarement égalée. Des images poignantes roulaient en boucle : la flore engluée, la faune asphyxiée. Pourtant, les désastres qui sont jugés dignes d'une couverture médiatique ne sont pas les seuls dérapages de l'industrie pétrolière. En vérité, à quelques milliers de kilomètres du golfe du Mexique, les fuites de pétrole souillent quotidiennement le delta du Niger, éclaboussant au passage les droits humains. De plus, avec la prolifération des structures *offshore*, la menace d'une catastrophe pétrolière plane sur le golfe de Guinée et la côte de l'Afrique de l'Ouest. Portrait d'un désastre bien plus qu'écologique qui se déroule loin des caméras.



JOËLLE MATTE

Candidate à la maîtrise en études internationales
Hautes études internationales
Université Laval (Québec)

Nul ne peut rester indifférent devant ces images de territoires désolés à cause de l'activité humaine : le delta du Niger, l'un des principaux écosystèmes de zones marécageuses au monde, est aujourd'hui encrassé par une longue et continue activité d'extraction pétrolière. Comme le décrit Jacques Viers d'Amnistie internationale : « *C'est l'équivalent d'un Exxon Valdez par an, depuis 50 ans* ». (L'Exxon Valdez, échoué au large des côtes de l'Alaska en 1989, avait répandu une historique marée noire de 10,8 millions de gallons de pétrole.) Amnistie internationale a d'ailleurs publié, en juin 2009, un rapport dénonçant la destruction de l'écosystème de 31 millions de personnes qui vivent parmi les écoulements de pétrole, les rejets de gaz et les déchets abandonnés. L'anéantissement des ressources halieutiques, la contamination des terres agricoles et la pollution de l'eau sont la triste réalité de ce futur *no man's land*. Le rapport précise que les écoulements résultent de la corrosion des tuyaux et des déficiences de l'entretien. Une certaine proportion des fuites est aussi due au vandalisme et au pillage de pétrole. En effet, l'économie de la région ne pouvant plus être soutenue par la pêche, elle s'effondre, contraignant les habitants à vendre du pétrole sur le marché noir. L'exacerbation des tensions sociales à cause de l'activité pétrolière a d'ailleurs provoqué une explosion du taux de violence ainsi qu'un état permanent de révolte.

Pourtant, on aurait tort de se précipiter dans la rue et de scander des slogans diabolisant l'industrie pétrolière. Les lacunes de la production s'inscrivent en effet dans la dynamique de la rente, par laquelle l'industrie et le gouvernement participent de concert aux torts causés à l'environnement et à la population. Aussi les habitants du delta du Niger ont-ils observé avec

envie les remous créés par la marée noire du golfe du Mexique — la colère américaine et l'indignation du président Obama —, car leurs dommages à eux ne suscitent qu'une indifférence aussi lisse qu'une nappe de pétrole.

LE SYNDROME DE LA RENTE PÉTROLIÈRE

Comme nous l'ont enseigné les nombreux cas qui jalonnent l'histoire africaine, richesses naturelles et bonne gouvernance font rarement bon ménage. Le Nigeria, dont les réserves d'hydrocarbures représentent environ 30 % des provisions continentales, est un exemple criant de la malédiction des ressources : alors qu'une activité aussi lucrative devrait offrir un tremplin pour le développement économique, elle a au contraire plongé l'État dans la spirale de la rente.

De quoi s'agit-il? D'abord, la rente pétrolière engendre une réglementation laxiste afin de ne pas brider la très rentable extraction qui a, par exemple, rapporté au Nigeria plus de 600 milliards de dollars américains depuis 1960. Les compagnies peuvent ainsi étirer la longévité de leurs installations et appliquer des normes défectueuses, en plus de n'être soumises à aucune surveillance quant au nettoyage des déversements. En outre, le gouvernement nigérian s'est volontairement placé en marge des activités de compensations, cette compétence étant reléguée aux compagnies pétrolières.

Les habitants du delta du Niger ont observé avec envie les remous créés par la marée noire du golfe du Mexique.

Ensuite, la rente entraîne un recul démocratique de l'élite politique portée par la vague pétrolière. Comme l'explique Christine Rosellini, experte des perspectives économiques en Afrique : « *Au service d'une élite étroite, les régimes politiques des États rentiers se déconnectent de la population. Ils n'ont pas besoin de légitimité démocratique pour rester au pouvoir et garder le contrôle de la ressource* ». Cette carence démocratique tend à multiplier les abus sur les droits humains. Par exemple, Amnistie internationale dénonce la création d'un système réglementaire permettant en toute impunité la confiscation de terres sans aucune indemnisation pour les habitants. On le voit, le désastre nigérian n'est pas dû seulement à l'incurie des compagnies pétrolières, mais aussi à l'impasibilité gouvernementale.

LES DANGERS DE L'EXTRACTION OFFSHORE AU LARGE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

L'écorégion marine et côtière de l'Afrique de l'Ouest est une zone humide d'une richesse écologique incomparable. Étant l'une des zones de pêche les plus diversifiées au monde, cet écosystème offre des ressources économiques inestimables, qui se traduisent en retombées annuelles de plus de 500 millions d'euros pour la région. S'y ajoute le tourisme côtier en pleine expansion.

Parallèlement, la région suscite la convoitise des principaux États consommateurs de pétrole. Les réserves, essentiellement *offshore* hormis celles du Nigeria et du Tchad, permettent déjà une production qui équivaut à celles de l'Iran, du Venezuela et du Mexique réunies. Ainsi, la région devient un acteur stratégique dans le contexte d'un besoin de sécurité énergétique qui implique une diversification des sources pétrolières. Jean-Christophe Servant, journaliste du *Monde diplomatique*, rapporte que les États-Unis prévoient porter leur approvisionnement en brut africain autour de 25 % de l'ensemble de leurs importations pétrolières d'ici 2020. Si bien qu'un accroissement de l'activité pétrolière au large

des côtes ouest-africaines est à prévoir, faisant planer risques et inquiétudes sur l'écosystème de la région.

Des risques biologiques, tout d'abord. Les déversements des gisements *offshore* produisent une pollution chronique et irréparable. La Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CEESP) confirme que la production *offshore* entraîne des écoulements d'eaux contenant du pétrole dilué, ainsi que le rejet de déchets dans la mer. Cette pollution routinière est particulièrement nocive dans un environnement humide, puisqu'elle y est facilement absorbée et s'y accumule, sans possibilité de dilution.

Voir suite page 2: Niger

REGARD CRITIQUE - EN PARTENARIAT AVEC LE DEVOIR

Publié deux fois par année dans *Le Devoir*, ce cahier est une sélection de textes de *Regard critique*, le journal de l'Institut québécois des hautes études internationales (HEI) de l'Université Laval, dirigé par des étudiants des HEI et dont les textes sont rédigés par des étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires de la francophonie. Les propos qui sont exprimés dans les présents articles n'engagent que leur auteur.

COMITÉ DE SÉLECTION

- Ivan Bernier, professeur émérite de droit international (retraité) et l'un des fondateurs des HEI ; membre des HEI
- Michelle Bussièrès, diplomate en résidence et membre des HEI
- Florian Sauvageau, professeur de journalisme et communication (retraité) et membre des HEI
- Hobivola A. Rabearivelo (doctorant), directeur général de *Regard critique*
- Mathieu Tremblay (doctorant), ancien rédacteur en chef de *Regard critique*
- Gabriel Coulombe (maîtrise), rédacteur en chef de *Regard critique*

COORDINATION

pauline.curien@hei.ulaval.ca
ulaval.ca/hei

Étudiez aux cycles supérieurs

Découvrez notre brochure Info-cycles supérieurs pour tout savoir sur nos 217 maîtrises, doctorats, microprogrammes et D.E.S.S. :

▶ feuilletez-la en ligne

OU

▶ commandez votre version papier personnalisée

Venez bâtir votre avenir à l'Université Laval
ulaval.ca/cycllessuperieurs

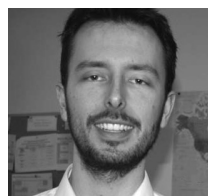
Suivez-nous sur
facebook.com/futursetudiants



Ville de Québec

L'Allemagne, une affirmation de puissance au-delà de faiblesses persistantes

Lors du sommet européen de septembre 2010, le président français Nicolas Sarkozy a assuré la presse du soutien de l'Allemagne dans sa politique d'expulsion des immigrés illégaux, et en particulier des Roms. Les représentants allemands démentaient formellement l'existence même d'une telle discussion, faisant ainsi passer le président Sarkozy pour un menteur. La fermeté de cette réaction semble montrer une affirmation croissante de la puissance allemande, qui ne se contente plus d'être « un géant économique et un nain politique ». L'Allemagne se cherche, au risque d'être parfois critiquée.



MAXIME PINARD

Master 2 Sécurité/Défense de Grenoble UPMF
Master 2 Études anglophones de Paris III Sorbonne Nouvelle
Responsable administratif à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques)

Lorsqu'à l'automne 2009, le gouvernement grec décide de dire la vérité sur le déficit budgétaire du pays (12,7 % du PIB au lieu de 6 %), les marchés perdent confiance et spéculent sur une faillite de l'État. Mais indirectement, c'est l'Europe qui est visée, en particulier sa capacité à réagir. Tous les regards se tournent vers l'Allemagne, considérée comme le modèle européen en matière de rigueur budgétaire. La chancelière Angela Merkel est accusée, à juste titre, de ne pas donner un signal clair aux marchés, en tergiversant sur les décisions à prendre à l'égard de la Grèce. La menace d'exclusion de la Grèce de l'espace économique européen (EEE) ou le refus de l'aider la font surnommer « Madame No » ; beaucoup de commentateurs politiques ont parlé d'égoïsme, voire d'absence totale d'intuition politique. On pourrait plutôt y voir une volonté de la chancelière de montrer que l'Europe n'a pas pour mission de porter immédiatement secours aux États tricheurs et qu'une leçon est essentielle pour éviter toute nouvelle catastrophe.

Par ailleurs, il convient de rappeler deux réalités liées à la situation politique allemande : la constitution fait en sorte que le chancelier n'a pas les mains libres pour agir dans l'instant, comme le permet le système français par exemple ; il doit s'appuyer l'appui des présidents des *Länder* (régions). Deuxièmement, le discours très ferme de Merkel sur la Grèce doit être compris comme un discours dicté par des considérations politiques internes, la chancelière ayant dû composer avec des élections en Rhénanie du Nord-Westphalie (9 mai). Les électeurs de cette région, où la croissance économique est plus faible qu'ailleurs, ont été très sensibles à la fermeté allemande sur le dossier grec. Malgré un discours parfois populiste, la coalition de Merkel a perdu la région, d'où un affaiblissement de la chancelière.

UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE QUI SE MUE EN PUISSANCE POLITIQUE

En dépit de ces « échecs » en politique intérieure, la chancelière arrive à maintenir l'Allemagne à un niveau économique inégalé en Europe. Quelques chiffres : une croissance de 2,2 % pour l'année 2010, un déficit public d'à peine 3,1 %, un excédent commercial de plus

de 135 milliards d'euros en 2009... Un exemple n'est pas une preuve, mais une comparaison avec la France montre le fossé qui sépare les deux grandes puissances européennes. La France peine à trouver les moyens de ses ambitions, ses moindres propositions souffrant d'un problème de crédibilité dû à sa propre situation économique, à bien des égards calamiteuse.

À l'inverse, l'Allemagne se sert de sa puissance économique comme d'un levier politique sûr, à même d'affirmer son influence à l'échelle européenne. En effet, pour l'instant, l'Allemagne cherche avant tout à agir au niveau européen et en particulier avec les nouveaux membres. Sommes-nous dans une « Europe allemande », comme le pensent certains éditorialistes politiques français ? L'expression est évidemment caricaturale, mais non dépourvue de fondement. Si l'Allemagne est arrivée à un tel niveau, c'est à coup de sacrifices : âge de la retraite reculé, aides au chômage très encadrées, réformes en profondeur pour améliorer la compétitivité du pays. Un seul chiffre : selon l'Office fédéral des statistiques (Destatis ; étude du 8 septembre), l'Allemagne est le pays de l'UE où les salaires ont le moins augmenté en 10 ans.

LÀ OÙ LE BÂT BLESSE

Cette situation, apparemment si avantageuse pour l'Allemagne, peut se retourner contre elle, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, le décalage économique vis-à-vis de ses partenaires commerciaux pourrait être source de conflits, voire de pertes de marché, les seconds ne pouvant suivre la cadence et les prix allemands. Or, les exportations constituent le principal moteur économique du pays. De même, le succès allemand en Chine (exportation de machines) ne saurait durer : il y a de fortes chances, si ce n'est déjà fait, que les techniques industrielles allemandes soient pillées par les sous-traitants chinois, qui fabriqueront dans quelques années les mêmes machines à des prix défiant toute concurrence.

Par ailleurs, l'Allemagne a tendance à jouer en solo, à l'image de ses relations avec la Russie pour son approvisionnement énergétique. Au lieu de chercher une réponse européenne à même



d'aider les États d'Europe de l'Est, l'Allemagne négocie en bilatéral, appliquant à merveille la *Realpolitik* mais négligeant ses partenaires européens. Pourtant, l'Allemagne aurait tout à gagner à prendre la tête d'une véritable gouvernance économique européenne, en y imposant diplomatiquement ses principes de rigueur budgétaire, de sacrifice pour les générations futures. Enfin, rappelons que l'Allemagne a des soldats en Afghanistan, plus que la France soit dit en passant. Certes, cela demeure dans le cadre de l'OTAN, mais force est de constater que l'Allemagne veut montrer

Si l'Allemagne est arrivée à un tel niveau, c'est à coup de sacrifices.

aux grandes puissances mondiales qu'elle peut, elle aussi, intervenir sur des théâtres d'opérations militaires.

L'Allemagne de 2010 est un pays métamorphosé grâce à dix ans de sacrifices qui lui ont permis de devenir une puissance économique mondiale et désormais LE leader européen. Elle profite de la faiblesse française pour se muer en puissance politique, à même d'influencer concrètement les orientations européennes ; c'est sa priorité. L'année 2011 confirmera-t-elle ces succès ? L'Allemagne évitera-t-elle les embûches que sèmeront ses partenaires européens ? Et, question délicate,

quelle attitude adoptera-t-elle à l'égard de la Turquie, sachant que la communauté d'origine turque est le plus important groupe issu de l'immigration en Allemagne ? Gageons que « la femme la plus puissante du monde » (selon le magazine *Forbes*, pour la quatrième année) saura trouver les mots pour convaincre les Européens de la nécessité d'une adhésion de la Turquie à l'Union. Selon nous, l'Allemagne aurait tout à y gagner, l'Europe en sortirait grandie à plus d'un titre et Angela Merkel entrerait dans l'Histoire.

maxime.pinard@gmail.com

NIGER

Suite de la page 1

Des inquiétudes ensuite : si le droit international régit étroitement le transport pétrolier maritime, il comporte d'importantes lacunes en matière de production *offshore*. La CEESP déplore que la pollution par les hydrocarbures ne soit pas assujettie à une obligation de dédommagement. Elle note aussi l'absence de lois pour encadrer la

conception des plateformes et pour limiter les rejets des rebuts de production. Face à ce flou juridique, il revient à chaque pays de constituer son propre cadre. Mais dans le cas du delta du Niger, le syndrome de l'économie rentière risque de nuire à l'instauration régionale de règles strictes et à leur application.

La calamité que subit cette région révèle un schisme dans le secteur de

la production d'hydrocarbures. D'un côté, les pays en voie de développement qui présentent des normes de sécurité minées par la relation inégale entre un État surendetté et corrompu et les puissantes compagnies pétrolières ; de l'autre, les pays riches qui n'ont pas les mêmes soucis. Ce déséquilibre est d'autant plus alarmant pour ce qui est de la production *offshore*, que des pans entiers de cette activité ne sont pas couverts par le droit inter-

national et que l'encadrement juridique dépend du bon vouloir de chaque État.

Un écosystème d'une richesse unique est aujourd'hui menacé par une exploitation qui n'a plus à faire ses preuves en matière de dévastation. Alors que les gisements pétroliers ont une espérance de vie réduite, générant des ressources sur une période limitée, un déversement au

large des côtes ouest-africaines terrasserait pour longtemps un pilier du développement durable de la région. Le traumatisme du golfe du Mexique sera-t-il assez lancinant pour que la production atteigne désormais un niveau de sécurité supérieur ?

joelle.matte.1@ulaval.ca



Quelle stratégie pour la paix au Pays basque ?

La direction de l'organisation indépendantiste basque ETA a rendu public le 10 janvier dernier sa décision de rendre « permanent et vérifiable » le cessez-le-feu en vigueur depuis l'automne 2010. Voilà qui marque une nouvelle étape en vue de la résolution pacifique du conflit basque. Cependant, le gouvernement espagnol ne semble peu ou pas disposé à favoriser l'intégration du mouvement abertzale à la vie politique basque, préférant plutôt parier sur l'épuisement de l'ETA.



PHILIPPE C. MARTINE

Étudiant au doctorat en études internationales
Hautes études internationales
Université Laval (Québec)

Dans un communiqué diffusé à la BBC le 5 septembre dernier, l'ETA annonçait un cessez-le-feu, preuve selon certains des profonds changements qui semblent s'opérer au sein du mouvement abertzale (patriotique) basque. Cette annonce fait suite à la multiplication des rafles policières contre l'organisation qui a permis en mai 2010 l'arrestation de Mikel Kabikoitz Karrera, alias Ata, chef présumé de la branche militaire de l'ETA, et de son lieutenant, Arkaitz Aguirregabiria del Barrio. Bien que ces événements aient beaucoup affaibli les capacités opérationnelles de l'organisation, cette trêve est surtout le résultat des récentes dissensions au sein du mouvement. Celles-ci opposent notamment les tenants de l'option militaire aux partisans de la voie politique, menés par Arnaldo Otegui, porte-parole du parti indépendantiste de gauche Batasuna, interdit depuis 2003.

ANATOMIE D'UNE TRÊVE

Euskadi Ta Askatasuna (ETA), qui signifie « Pays basque et liberté », montre des signes d'essoufflement. En effet, le rythme des attentats commis par l'organisation ne cesse de ralentir, le dernier ayant eu lieu le 9 août 2009, soit près d'un an avant que ne soit annoncée la trêve actuellement en vigueur. En outre, 12 personnes ont été assassinées par l'ETA depuis 2006, alors que ce nombre s'élevait à plus d'une trentaine par année dans les années 1980.

La diminution substantielle des actes terroristes perpétrés par l'ETA est attribuable au renforcement de la coopération entre les polices antiterroristes françaises et espagnoles, ce qui a notamment permis de démanteler pas moins de onze directions militaires de l'ETA en dix ans. Juste pour l'année 2010, la collaboration franco-espagnole aurait permis l'arrestation de 13 sympathisants. Ils seraient ainsi plus de 800 militants à croupir dans les prisons françaises et espagnoles. Le criminologue Jean Chalvidant évalue que la traque des partisans de l'ETA aurait réduit le nombre de membres actifs à moins de 150, contre près de 800 au début des années 2000. Cela fait dire à Florencio Dominguez, rédacteur en chef de l'agence Vasco Press, que « l'organisation n'est plus en mesure de mener une campagne d'attentats sur la durée, mais elle peut [encore] faire des coups spectaculaires ».

Cependant, les coups portés à l'ETA n'expliquent qu'en partie la remise en cause du terrorisme comme méthode privilégiée par le mouvement abertzale basque. Il s'agit plus fondamentalement du constat selon lequel les cinquante dernières années d'activisme armé n'ont pas donné les résultats escomptés, à savoir l'unification des sept provinces basques et l'indépendance du Pays basque.

Cette prise de conscience a mené l'influent Eterras Josu Urrutikoetxea, dit Josu Ternera, meneur des branches militaires et politiques de l'ETA à la fin des années 1980 et ancien député de Batasuna au Parlement régional basque, à se prononcer publiquement en faveur de l'option politique, seule alternative crédible au terrorisme. Arnaldo Otegui, partisan de l'option pacifique et démocratique, est allé plus loin en janvier 2010. Dans une lettre adressée à un partisan de l'ETA écroulé, il prétendait que « ceux qui refusent d'abandonner la violence ont perdu la tête ou travaillent pour l'ennemi ».

Entourés de conseillers nord-irlandais et sud-africains, les tenants de l'option politique ont fixé trois objectifs à court terme, le premier étant de présenter une liste abertzale aux élections municipales de 2011. Déjà écarté du Parlement espagnol, du Parlement régional basque et des conseils généraux et limité à une trentaine de communes, l'État-major politique de Batasuna veut à tout prix éviter « l'extinction » complète de sa députation afin de préserver son influence sur le paysage politique local. Seulement, pour réaliser ce premier objectif, il faudrait renverser l'interdiction faite à Batasuna de se présenter aux élections. Or, ce n'est qu'en renonçant de façon « permanente » et « vérifiable » à la violence que cela pourrait se produire.

Le second objectif politique est la création d'un « pôle souverainiste » capable de tenir tête au Parti national basque (PNV), parti indépendantiste majoritaire au Pays basque qui a conservé les rênes du pouvoir régional pendant près de 29 ans, mais dont les positions sont qualifiées d'autonomistes par les tenants « radicaux » de l'indépendance basque. Un accord a d'ailleurs été conclu le 20 juin dernier entre Batasuna et le parti indépendantiste légal Eusko Alkartasuna dans lequel les partis coalisés s'engagent « à n'utiliser que les voies pacifiques et démocratiques ».

Le dernier objectif, et non le moindre, est de persuader la direction militaire de l'ETA de renoncer définitivement à la voie armée et de céder à la branche politique la responsabilité de représenter le mouvement de libération nationale basque. Cet objectif est cependant soumis au succès de la transition politique.

LA STRATÉGIE ESPAGNOLE DÉCODÉE

Pour sa part, le gouvernement de Jose Luis Zapatero, encore marqué par l'attentat de l'aéroport de Madrid en décembre 2006 qui avait mis en terme de façon dramatique à neuf mois de négociations de paix, n'a pas tardé à manifester son scepticisme quant aux intentions réelles de l'ETA. En réponse à l'appel de l'organisation armée « à un compromis en vue d'une solution démocratique », le ministre de l'Intérieur espagnol, Alfredo Perez, a exhorté l'ETA à renoncer définitivement à la lutte armée, préalable selon lui à l'ouverture de nouveaux pourparlers de paix. Le gouvernement socialiste espagnol annonce ainsi d'entrée de jeu qu'il entend maintenir sa stratégie de fermeté à l'endroit des indépendantistes « radicaux » basques, alors que certains des militants les plus influents du mouvement semblent plus que jamais disposés à privilégier la stratégie électorale plutôt que les armes pour faire avancer leur cause.

Depuis 2003, l'Espagne applique une stratégie de criminalisation systématique des organisations nationalistes basques, qu'elles soient civiles ou politiques, et de leurs militants. À l'interdiction de Batasuna, accusé d'être la façade politique de l'ETA, s'ajoutent la fermeture par la Guardia civil du journal *Egunkaria*, seul quotidien publié en langue basque, et l'arrestation de son personnel. Le verdict prononcé par la justice madrilène le 12 avril dernier et qui vient innocenter la direction du journal, est sans équivoque sur la corrélation faite par les autorités entre nationalisme basque et terrorisme : « La vision étroite et fautive selon laquelle tout ce qui a trait à la langue et culture basque

Les cinquante dernières années d'activisme armé n'ont pas donné les résultats escomptés.

doit être initié et/ou contrôlé par l'ETA conduit à une lecture erronée des faits et à des imputations inconsistantes ».

Nous jugeons que la fin de non recevoir adressée au mouvement abertzale basque par le gouvernement Zapatero, qui se fonde sur un calcul politique cynique voulant que l'ETA soit au bout de ses ressources, s'avère préjudiciable à la conclusion d'une paix durable au Pays basque puisqu'elle exclut d'emblée le scénario d'une transition politique. De plus, la stratégie de la surenchère sécuritaire va à l'encontre des leçons tirées du processus de paix nord-irlandais. Le gouvernement espagnol n'a donc aucun intérêt à refuser un compromis politique, car, s'il refusait, il risquerait de voir les indépendantistes basques replonger dans la clandestinité et ainsi perdurer *sine die* le conflit.

En somme, l'éradication du mouvement abertzale et l'arrestation de ses têtes dirigeantes ne résoudront rien la question basque, justement parce que l'ETA est la représentation « sensationnelle » de l'aspiration du peuple basque à l'autodétermination et à la sauvegarde de sa langue et de sa culture. L'intellectuel basque Javier Elzo s'exprime en ce sens en constatant que « la fin de l'ETA ne marquera pas la fin du contentieux basque ». Au contraire, le refus obstiné des institutions espagnoles de reconnaître les particularismes régionaux et les revendications politiques qui en découlent, et que vient illustrer le rejet par la Cour constitutionnelle du nouveau statut régional catalan, ne fera qu'accroître l'adhésion populaire aux thèses indépendantistes en Euskadi.

philippe.cote-martine.1@ulaval.ca

UL

CAMPUS INTERNATIONAL

LES ÉCOLES INTERNATIONALES D'ÉTÉ DES HEI

Actualisez vos connaissances sur des enjeux d'actualité, rencontrez des experts internationaux reconnus et enrichissez votre réseau professionnel par une formation unique, pluridisciplinaire et participative des Hautes études internationales (HEI).

ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ SUR LES TERRORISMES

Québec, 1^{er} au 7 mai 2011 – 3^e édition

Organisée en collaboration avec l'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme (ERTA), la Chaire de recherche du Canada sur les conflits identitaires et le terrorisme ainsi que le Programme Paix et sécurité internationales (PSI), la formation est axée cette année sur les thématiques du renseignement et de la sécurité, de l'international au local.

ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ SUR LES AMÉRIQUES

Québec, 8 au 14 mai 2011 – 8^e édition

Organisée par le Centre d'études interaméricaines (CEI), cette formation présente les grands enjeux de la coopération interaméricaine, comme l'intégration, l'énergie, la criminalité et l'environnement.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Québec, du 29 mai au 4 juin 2011 – 2^e édition

Présentée en partenariat avec le Centre de la francophonie des Amériques, cette école internationale d'été présente la diversité de la francophonie des Amériques : migrations, représentations culturelles, normes et institutions.

Information et inscription : www.hei.ulaval.ca/ecoles_dete



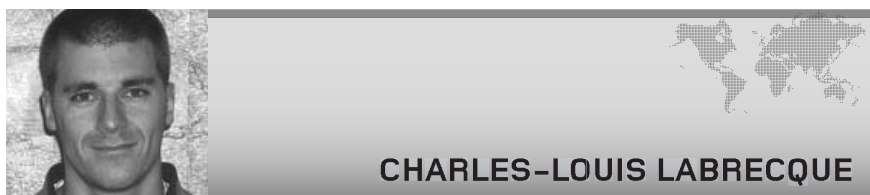
UNIVERSITÉ
LAVAL

Hautes études internationales

LA MER DE CHINE DU SUD :

pomme de discorde entre la Chine et les États-Unis ?

Pondérées depuis l'entrée en fonction de l'administration Obama au début 2009, les relations entre Beijing et Washington se sont ensuite rapidement détériorées en 2010. Plusieurs événements ont envenimé les rapports entre les deux pays. Parmi ces irritants, les revendications territoriales des Chinois en mer de Chine du Sud et la liberté de navigation qui pourrait y être menacée. La mer de Chine du Sud pourrait devenir le lieu d'un antagonisme croissant.



CHARLES-LOUIS LABRECQUE

Candidat au doctorat en science politique
Auxiliaire de recherche au Programme Paix et sécurité internationales (PSI)
Université Laval (Québec)

La mer de Chine du Sud, qui s'étend du détroit de Taiwan, à l'est des Philippines, jusqu'au détroit de Karimata, entre Singapour et l'île indonésienne de Bornéo, fait l'objet de multiples différends territoriaux. Parmi ces litiges, deux sont particulièrement complexes et potentiellement explosifs. Le premier porte sur l'archipel des Spratleys, composé d'une trentaine d'îlots que revendiquent en totalité ou en partie Taiwan, les Philippines, la Chine, la Malaysia, le Vietnam et le Brunei. Le second concerne l'archipel des Paracels, que lorgnent la Chine et le Vietnam. De toutes les parties impliquées, la Chine est la plus avide : elle réclame la quasi-totalité de la mer de Chine du Sud.

Les Spratleys et les Paracels ont un statut juridique indéterminé en raison du traité de San Francisco de 1951, resté muet sur la territorialité de ces îles occupées en majorité par le Japon durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, les différents protagonistes se basent sur des considérations historiques pour justifier leur réclamation.

DES ATOUS STRATÉGIQUES

L'attrait de ces îles, dont la surface émergée n'excède pas plus qu'une dizaine de km², est à la fois éco-

nomique, stratégique et politique. Leur espace maritime est intéressant de par les ressources naturelles qui s'y trouvent : les eaux regorgent de poissons et les sols présentent un fort potentiel en hydrocarbures. De plus, l'importance stratégique de cette région est non négligeable. Elle est située au centre d'une ligne de communication maritime très fréquentée, qui relie l'Asie du Nord-est à l'Asie du Sud-est, puis au sous-continent indien et au Moyen-Orient. Un tiers du commerce mondial transite par cette mer et près de la moitié des pétroliers naviguant de par le monde y passent chaque année.

Le ciel n'est pas en reste : la quasi-totalité des voies aériennes de la région passe au-dessus des Spratleys. La région est donc vitale pour les États-Unis, qui l'utilisent pour y faire transiter des effectifs militaires aériens et navals entre leurs bases militaires d'Asie et du Moyen-Orient.

Presque reléguées aux oubliettes après la Seconde Guerre mondiale, les revendications à propos de ces territoires se sont intensifiées à partir des années 1970, notamment en raison de l'évolution du droit de la mer et des perspectives de présence d'hydrocarbures. Une véritable course pour l'occupation

de ces îles est survenue dans les années 1980, chaque pays souhaitant y affirmer sa souveraineté.

Particulièrement tendu durant les années 1990, le conflit s'est résorbé au tournant des années 2000, comme la Chine tempérait ses revendications. Elle commençait alors à mettre en place une politique étrangère plus consensuelle à l'égard de ses voisins. Par exemple, en 2002, les pays membres de l'Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) et la Chine ont adopté un code de conduite des parties engagées en mer de Chine, puis en 2003, la Chine signait le Traité d'amitié et de coopération de l'ASEAN. Bien que la signature de ces accords ait calmé le jeu, il ne s'agissait toutefois que d'un compromis temporaire, reportant la résolution du contentieux.

UN RENOUVEAU DES TENSIONS

Après une période assez passive, la Chine a récemment fait preuve d'une nouvelle assurance quant à ses prétentions. En mars 2010, des militaires chinois de haut rang ont déclaré que cet espace maritime était une « matière d'intérêt national » pour la Chine. Or, il s'agit d'une expression consacrée pour qualifier Taiwan et les deux régions sensibles que sont le Tibet et le Xinjiang — trois cas envers lesquels Beijing ne tolère aucune interférence étrangère. Puis, au cours de l'été 2010, la Chine s'est aussi montrée plus agressive envers les bateaux de pêche étrangers naviguant les eaux de la mer de Chine du Sud, en plus de planter son drapeau dans les profondeurs de ce territoire fortement disputé.

Pour leur part, les États-Unis, ayant jusqu'alors agi à titre d'acteur plutôt « silencieux » dans ce dossier, semblent désormais vouloir s'y immiscer, sans doute pour rassurer leurs alliés sur leurs intentions. La chef de la diplomatie américaine, Hillary Clinton, avait précisé le 23 juillet dernier lors d'une rencontre de l'ASEAN Regional Forum, que les États-Unis « ont un intérêt national à ce que la mer de Chine du Sud demeure ouverte à la navigation et à ce que les différends se règlent de façon multilatérale et dans le respect du droit de la mer ». Ces propos ont ensuite été repris par Robert Willard, commandant en chef des forces américaines dans le Pacifique, quelques semaines plus tard lors d'une visite aux Philippines. Il a déclaré que les États-Unis s'opposeraient à toute forme d'intimidation



et d'utilisation de la force destinées à appuyer la moindre revendication en mer de Chine du Sud et qu'ils se maintiendraient militairement dans la région afin d'en assurer la stabilité.

VERS UNE RIVALITÉ SINO-AMÉRICAIN EN MER DE CHINE DU SUD ?

Les récentes actions de la Chine, combinées aux derniers accrochages entre Washington et Beijing, laissent-elles présager ce que les auteurs néoréalistes comme John Mearsheimer ont longtemps pressenti ? En l'occurrence, la Chine ne pourrait continuer de gagner en puissance et d'accroître son influence de manière pacifique ; elle serait amenée à assurer ses intérêts de manière agressive et, de ce fait, à entrer en conflit avec les États-Unis.

Si plusieurs ont perçu cette hausse de tensions comme le début d'une probable confrontation, d'autres spécialistes n'y discernent pas encore le début d'une rivalité marquée entre Washington et Beijing. Certains font état d'un cycle qui caractérise les relations sino-américaines à l'intérieur desquelles alternent tensions et apaisement, alors que d'autres soulignent plutôt l'interdépendance entre les deux États comme un facteur de stabilité.

Si les tensions entre les deux États ont fait la une de différents médias en 2010, autant Beijing que Washington

ont récemment reconnu la nécessité de ne pas aller trop loin dans la rhétorique belliqueuse. Dans cette veine, la proposition de Hu Jintao de créer une aire de paix et de coopération dans la mer de Chine du Sud a été bien accueillie en octobre dernier.

Selon Valérie Niquet, responsable de la direction Asie à la Fondation pour la recherche stratégique, la récente stratégie offensive adoptée par la Chine ne devrait pas devenir la ligne officielle du gouvernement chinois, même si elle a rencontré un certain écho au sommet du parti et de

l'armée. Selon la spécialiste, le pragmatisme des dirigeants chinois actuels devrait prévaloir à court terme et entraîner un calcul basé sur une évaluation objective des rapports de force. Comme la situation n'est pas en-

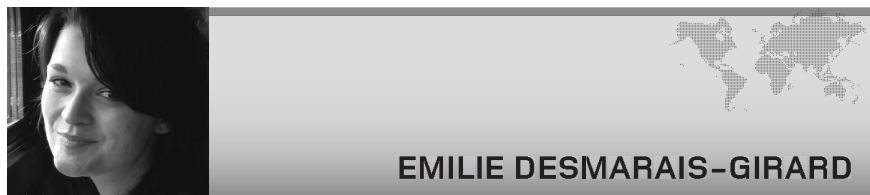
core à leur avantage, elle devrait mener, pour quelque temps du moins, au retour d'une stratégie moins belliqueuse de Beijing.

La poussière des événements en mer de Chine du Sud semble être pour l'instant retombée. Mais si le dossier se ravive, il pourra tenir lieu de test : il permettra d'apprécier la magnitude du choc résultant du face à face inéluctable entre les deux puissances.

charles-louis.labrecque.1@ulaval.ca

Homegrown terrorism, phénomène nouveau et menaçant ?

En août 2010, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) arrêta trois hommes soupçonnés de fomenter une attaque terroriste. Consternation : un des suspects, Khuram Syed Sher, était un ancien étudiant en médecine de l'Université McGill. Né au Canada de parents pakistanais, voisin modèle et père de famille, son arrestation a suscité surprise et crainte : si un citoyen de sa trempe devient terroriste, comment savoir où se terre la prochaine menace ?



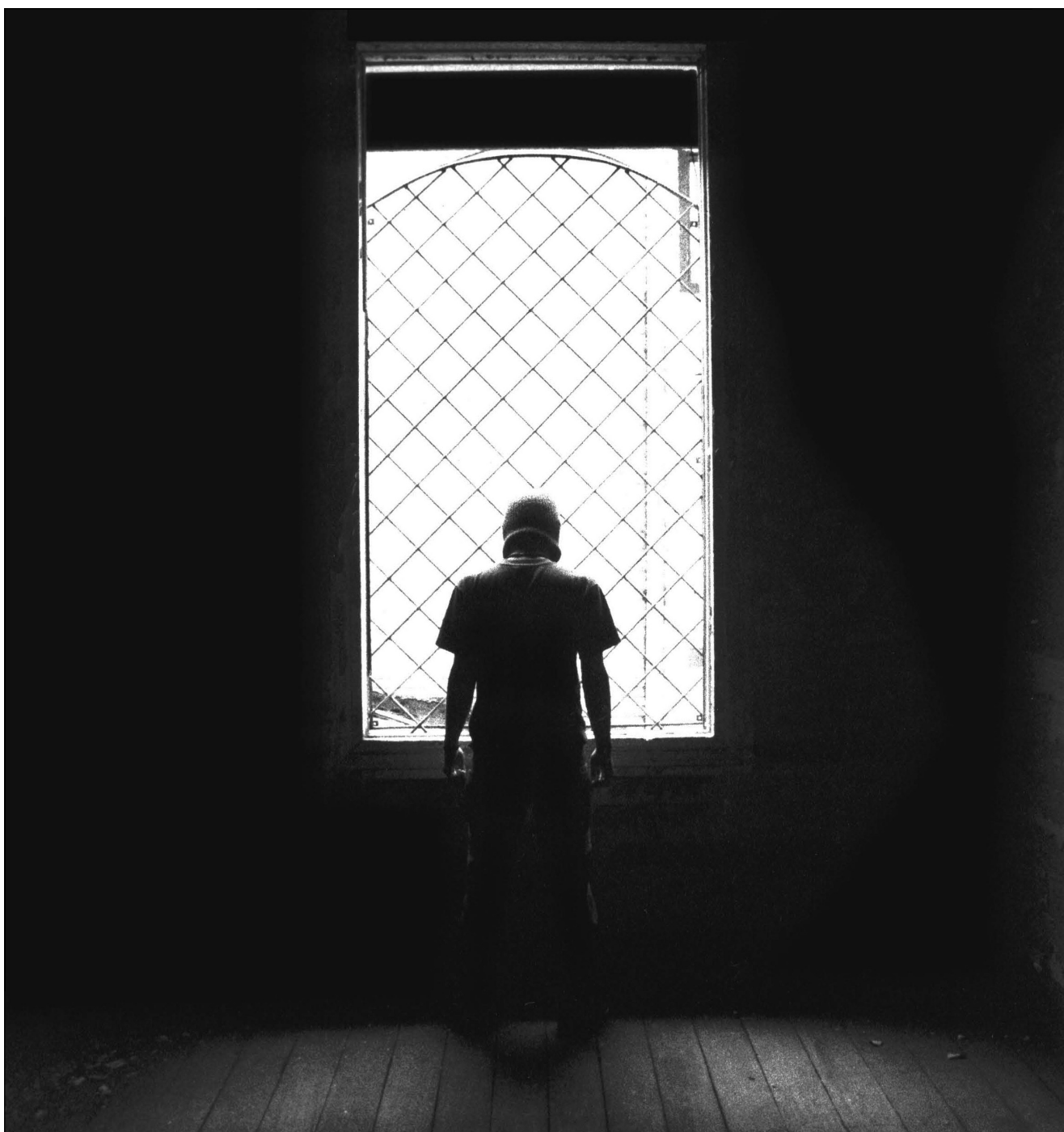
EMILIE DESMARAIS-GIRARD

Candidate à la maîtrise en études internationales
Hautes études internationales
Université Laval (Québec)

Le *homegrown terrorism*, traduit par « terrorisme domestique » ou « terrorisme intérieur », est un phénomène que les autorités croient en expansion. Il représenterait la menace la plus probable d'attentat terroriste au Canada, selon des officiels des services secrets canadiens (SCRS).

L'*US Law Code* définit le terrorisme comme « un acte de violence prémédité et motivé de façon politique, perpétré contre des cibles non combattantes par des groupes sous-nationaux ou des agents clandestins ». Cette définition ne fait cependant pas consensus, car le phénomène s'avère

pluriel et complexe, même si les notions d'« action menée dans le but de provoquer la terreur » et de « violence asymétrique » reviennent souvent dans les analyses. Le terrorisme dit « domestique », qui peut sembler récent, existe pourtant depuis longtemps. Stéphane Leman-Langlois, professeur à l'École de service social de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en surveillance et construction sociale du risque, rappelle que depuis 1960, 99 % du terrorisme provient de l'intérieur des frontières et vise des cibles internes. Cependant, le *homegrown terrorism* d'aujourd'hui a ceci d'inquiétant qu'il



est associé à un certain fanatisme religieux ainsi qu'à des enjeux et combats auxquels, croyait-on, l'Occident était imperméable. On craint que des idées extrémistes étrangères se soient propagées à l'intérieur de nos frontières pour germer dans les esprits de concitoyens, au point qu'ils soient prêts à commettre des actes de violence en leur nom. Cette conception du terrorisme domestique va toutefois à l'encontre de l'idée même de *homegrown*, souligne M. Leman-Langlois. En effet, si autrefois les motivations terroristes étaient locales et tirées de la politique nationale, donc réellement *homegrown*, elles proviennent de plus en plus de conflits qui sont externes au pays — d'origine ou d'accueil — de leurs protagonistes. Le terme ne serait donc pas adapté à l'idée qu'il véhicule aujourd'hui

QUI DEVIENT TERRORISTE ?

Ces précisions lexicales, bien que nécessaires, n'apaisent pas les craintes suscitées par le terrorisme domestique tel qu'on le conçoit maintenant. La libre circulation de l'information rend les frontières poreuses et facilite l'accès aux messages extrémistes et violents pour tout auditeur réceptif. Reste à savoir qui sont ces citoyens prêts à écouter les idées propagées par les grandes organisations terroristes. L'extrémisme et la radicalisation des idées — de nature religieuse ou pas — offrent parfois des réponses aux jeunes « laissés pour compte » qui n'arrivent pas, pour de multiples raisons, à trouver une place qui leur sied dans la société. Eben Kaplan, collaborateur au Council on Foreign Relations, a souligné le dénominateur commun aux nouveaux adeptes du terrorisme : ils sont jeunes, sou-

vent chômeurs, désabusés, ils recherchent un catalyseur de valorisation personnelle ainsi que le sentiment d'appartenir à un groupe. Cependant, des individus tels que Khurram Syed Sher, le major Nidal Malik Hassan (auteur d'une tuerie sur la base militaire de Fort Hood, au Texas, en novembre 2009) ou Faisal Shahzad (à l'origine de l'attentat raté de Times Square en mai 2010), ne correspondent pas à cette description. De fait, une situation précaire ou un isolement accru ne sont pas les seuls déclencheurs d'un comportement radical.

Selon une étude menée par des chercheurs de l'Université Duke et de l'Université de la Caroline du Nord à Chapel Hill (NCU), des stratégies employées en contre-terrorisme ainsi que certaines attitudes discriminatoires seraient susceptibles d'enclencher le processus de radicalisation de certains individus. En effet, la marginalisation des communautés musulmanes et l'association presque immédiate entre l'islam et le terrorisme — raccourci largement diffusé par les médias — contribueraient à alimenter une haine de l'Occident et pourraient susciter un désir de violence. Ainsi, des idées telles que celle de Peter T. King, élu Républicain au Congrès américain et depuis peu président du Comité sur la Sécurité intérieure (House Homeland Security Committee), suscitent controverses et colère. L'homme politique souhaite

Une levée trop rapide des boucliers donnerait raison aux messages extrémistes qui cherchent une oreille attentive.

en effet tenir des audiences sur la radicalisation des musulmans américains et sur le soi-disant manque de collaboration de la part des imams pour lutter contre le terrorisme. Selon nous, traiter la communauté musulmane dans son ensemble de manière suspecte frôle le profilage racial et risque de provoquer haine et mépris. D'ailleurs, Abed A. Ayoub, directeur de l'American-Arab Anti-Discrimination Committee et Salam al-Marayati, directeur du Muslim Public Affairs Council ont tous deux décrié cette attitude, qui donne des munitions aux extrémistes, pour ne pas faire de mauvais jeu de mots. Il en va de même pour l'initiative du pasteur Jones qui, en septembre dernier, souhaitait brûler des Corans pour commémorer les attentats du 11 septembre. Bien

que non suivie d'effet, son annonce a engendré l'indignation et a inquiété l'administration Obama qui craignait des représailles. En outre, le rapport de l'étude des universités Duke et NCU, commandité par le Département de la Justice américain, arrive aux conclusions suivantes : les programmes gouvernementaux d'intégration des communautés musulmanes, de bonnes relations entre elles et les autorités publiques, ainsi que le refus de la radicalisation par des membres de la communauté elle-même ont largement contribué à limiter la menace de terrorisme intérieur tel que nous le percevons aujourd'hui.

Il souligne par ailleurs le rôle des leaders musulmans occidentaux qui, conscients que les phénomènes de radicalisation et de terrorisme nuisent à tous les pratiquants de leur religion, travaillent d'arrache-pied pour lutter contre ces phénomènes. Eben Kaplan en vient aux mêmes conclusions.

UNE MENACE RÉELLE ?

Une succession d'événements a ouvert les yeux des Canadiens sur la menace terroriste au Canada. D'abord l'arrestation en 2006 du « Toronto 18 », les 18 Torontois qui fomentaient un attentat à la bombe au Toronto Stock Exchange. Puis celle de 3 jeunes hommes qui projetaient un attentat à Ottawa, groupe dont faisait partie Khurram Syed Sher. À la suite de cette opération, la GRC déclarait que le terrorisme domestique au Canada constituait une menace « réelle et grave ». Le *Vancouver Sun* titrait, quant à lui « *Homegrown terrorism in the heart of the nation* », formulation plutôt alarmiste, qui reflétait combien la ligne est parfois mince entre l'inquiétude et la paranoïa.

Il est primordial de relativiser ces menaces et de les remettre dans leur contexte, rappelle Lydia Khalil, ancienne analyste en contre-terrorisme à la police de New York et collaboratrice au Council on Foreign Relations. Mme Khalil mentionne que les terroristes intérieurs ont souvent peu de moyens et pas de leader. Bien qu'inspirés par les figures « mythiques » que projettent les dirigeants d'Al-Qaïda, ils n'y sont pas nécessairement liés. Et s'il est vrai que leur portée d'action pourrait engendrer des conséquences désastreuses, ils ne risquent toutefois pas d'être en mesure de fomenter une

prise deux du 11 septembre. Pour que quelqu'un devienne un *homegrown terrorist* vraiment menaçant, il faudrait qu'il soit lié à un groupe établi qui puisse l'entraîner et lui donner les moyens de ses ambitions. Or, établir de tels liens est dangereux et difficile.

L'étude des universités Duke et NCU faisait aussi état, au moment de sa publication en janvier 2010, de 139 musulmans américains qui avaient, depuis le 11 septembre 2001, commis un acte de terrorisme, tenté de le faire ou été arrêtés pour ce motif. Dans 70 % des cas, les autorités ont mis fin aux projets avant même qu'ils n'aient atteint un stade dangereux. Le sociologue Charles Kurzman de la NCU mentionnait d'ailleurs au *Time magazine* que, des 136 000 meurtres commis aux États-Unis depuis le 11 septembre 2001, un peu moins de 36 pouvaient être liés à des actes de terrorisme.

PAS DE PANIQUE

Une levée trop rapide des boucliers donnerait raison aux messages extrémistes qui cherchent une oreille attentive. Sans banaliser ou nier le problème, il ne sert donc à rien de lui conférer une ampleur qu'il n'a pas. Car on l'a vu, le *homegrown terrorism* n'est pas nouveau en soi : ce sont plutôt les motivations des terroristes de l'intérieur qui ont évolué. Parions donc que la recherche permettra d'y voir plus clair. Quant aux élus et à la population, ils seraient bien avisés de garder leur sang froid et de se pencher sur les causes profondes du malaise.

emilie.desmarais-girard.1@ulaval.ca

Une taxe bancaire pour parer à une autre crise financière ?

BILAN DES DISCUSSIONS DU G20 EN 2010

À l' lendemain de la crise financière de 2008-2009, les banques ont été montrées du doigt comme les grandes responsables du chaos. On aurait pu croire que les dirigeants du G20, réunis à plusieurs reprises en 2010, s'accorderaient pour instaurer une taxe bancaire destinée à responsabiliser les institutions financières. Il n'en fut rien. Retour sur une option légitime, mais quasi avortée, faute de soins intensifs.



JEAN-MICHEL MARCOUX

Candidat à la maîtrise en études internationales
Hautes études internationales
Université Laval (Québec)

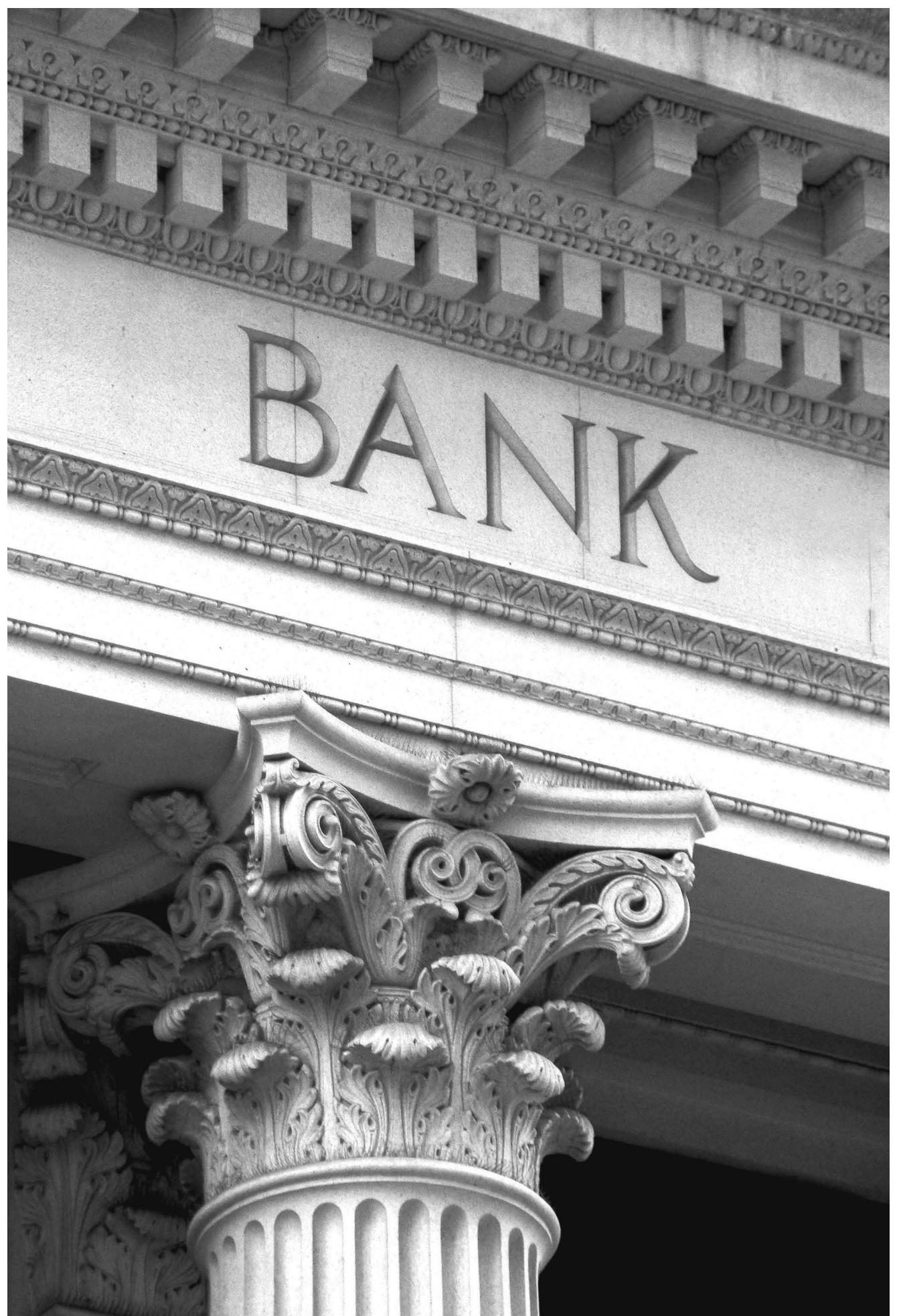
Janvier 2009, Pour juguler la crise financière, plusieurs gouvernements du G20 ont dû parer au plus pressé : sauver leurs banques en déroute. Mais à plus long terme, certains États considèrent qu'il faudrait réformer le système financier mondial,

notamment en créant un fonds provisionné par les institutions elles-mêmes. Selon Carlo Cottarelli, directeur du Département des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI), une taxe bancaire permettrait de responsabiliser plus efficacement les institutions financières : « Les établissements financiers prendraient vraiment en charge une part raisonnable des coûts de restructuration avant qu'une crise ne se produise, ainsi qu'une rallonge, si nécessaire après coup, sous forme de commission ».

L'idée de la responsabilisation des banques fait l'unanimité, comme l'atteste

Les grands pays européens n'ont pas réussi à convaincre les membres du G20 qu'une taxe était nécessaire.

la déclaration du Sommet du G20 à Toronto les 26 et 27 juin 2010. Les dirigeants y reconnaissent que les coûts engendrés par les différents plans de sauvetage mis en œuvre en 2008-2009 ne doivent pas être assumés par les contribuables. Le document final souligne la nécessité que le secteur financier verse « une contribution juste et substantielle pour couvrir le fardeau associé aux interventions gouvernementales là où elles ont eu lieu ». Par la suite, lors du Sommet de Séoul de novembre, les dirigeants du G20 ont réitéré cette idée en rappelant qu'« aucune entreprise ne saurait être à l'abri de la faillite du fait de sa taille ou de sa complexité, et que le coût de tout règlement ne doit pas être supporté par les contribuables ». En dépit de cette unanimité, et tout en soulignant que certains pays avaient déjà choisi d'imposer





une taxe financière, la déclaration finale du Sommet de Toronto rappelle « qu'il existe plusieurs approches » et que les pays peuvent aisément choisir une autre façon de rembourser les dépenses occasionnées par les interventions gouvernementales. Même son de cloche au terme du Sommet de Séoul : les dirigeants se sont entendus pour laisser le choix aux autorités nationales quant à l'établissement de « mesures prudentielles », parmi lesquelles figurent les taxes. En fin de compte, alors que les dirigeants du G20 étaient d'accord pour légitimer l'imposition d'une taxe financière par les États qui le désiraient, aucune réponse concrète unanime n'a suivi.

Il est vrai qu'avec leurs formulations générales, les déclarations de ces deux sommets ont pu rallier les signatures des membres du G20, même si, sur le fond, certains avaient des positions diamétralement opposées. Par exemple, à l'issue du Sommet de Toronto, Stephen Harper refusait de pénaliser les banques canadiennes avec une taxe, puisqu'elles avaient traversé la crise financière sans intervention gouvernementale; il insistait aussi sur le fait qu'il n'existait aucun consensus international sur cette taxe. À l'inverse,

au même moment, Nicolas Sarkozy se réjouissait ouvertement que la légitimité de la taxe financière ait été reconnue par le G20 : « Je crois que pour la première fois [...] dans un communiqué officiel d'un G20 [...] les mots bank levy sont employés. [...] Tous les pays ne le feront pas, certains pays considèrent qu'ils n'ont eu aucun problème avec leur secteur bancaire [...]. Mais c'est un grand progrès ».

DES RÉSULTATS SANS SURPRISE

En fait, il était peu probable que les déclarations finales des sommets du G20 de 2010 aillent au-delà de ces brèves références à la taxe bancaire auxquelles sont parvenus les dirigeants. Déjà, lors d'une rencontre à Busan, en Corée du Sud, les 4 et 5 juin, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 n'étaient pas parvenus à s'entendre sur l'idée d'imposer une taxe bancaire internationale. Le communiqué final de cette réunion, sans rejeter la possibilité d'une telle imposition, relatait « qu'il existe un ensemble d'instruments possibles » pour couvrir les dépenses engendrées par les interventions gouvernementales. En marge de cette rencontre, Stephen Harper

avait entrepris un voyage en Europe afin de convaincre le Royaume-Uni et la France de renoncer à leur intention de taxer les activités bancaires. Selon lui, une réglementation concernant les fonds propres des banques devait permettre de les responsabiliser davantage et aurait constitué une solution plus appropriée que l'imposition d'une taxe bancaire. Le premier ministre canadien s'était toutefois buté au refus de Londres et de Paris et à une volonté de ces pays d'en discuter au Sommet de Toronto.

De leur côté, à quelques jours de la rencontre du G20 à Toronto, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel avaient envoyé une lettre conjointe à Stephen Harper. Les deux dirigeants rappelaient qu'ils demeuraient « favorables à un accord international pour instaurer un prélèvement ou une taxe sur les institutions financières, afin d'assurer une contribution équitable et inciter à la prévention des risques systémiques », ainsi qu'à une taxe internationale sur les transactions financières. De surcroît, le 22 juin, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni avaient annoncé l'instauration d'une taxe financière sur les actifs des banques, sans attendre le consentement des

autres membres du G20. Cette taxe entrera en vigueur en 2011, avec des modalités d'application et d'utilisation variées d'un pays à l'autre. C'est donc aux pays européens que l'on doit la mise à l'ordre du jour des discussions sur la taxe bancaire au Sommet de Toronto. L'appui de ces trois puissants pays n'a pas suffi à convaincre l'ensemble du G20 de la nécessité de ce type de taxe.

L'ABOUTISSEMENT D'UNE OPPOSITION CANADIENNE?

À côté du gouvernement canadien qui avait clairement démontré son opposition au projet d'imposition d'une taxe bancaire, les dirigeants du Japon, de l'Australie, de l'Inde et du Brésil étaient aussi en désaccord avec ce projet, et pour les mêmes raisons : ils n'avaient pas eu à intervenir auprès de leurs banques lors de la crise. Qui plus est, la position des États-Unis semblait moins ferme que celle des pays européens : lors de l'adoption de la réforme financière par le Congrès le 15 juillet, l'administration américaine avait renoncé à l'idée d'imposer une taxe financière afin d'obtenir l'appui de certains Républicains.

Enfin, l'opposition la plus marquée provenait sans doute de la communauté des affaires. Lors de son allocution à Toronto devant les ministres des Finances du G20 pour relater les discussions qui s'étaient tenues au Sommet d'affaires du 25 au 26 juin, John Manley, ancien ministre canadien des finances sous le gouvernement de Jean Chrétien, résumait : « Je dois vous dire que je n'ai entendu absolument aucun appui pour le concept d'une taxe bancaire internationale ou pour un fonds qui serait disponible pour les crises futures ». Les participants de ce sommet avaient en effet proposé aux gouvernements de se pencher plutôt sur des questions telles que les ratios de capital et de liquidité des institutions financières.

On le voit, la volonté du Canada s'est traduite dans les déclarations finales du Sommet de Toronto et du Sommet de Séoul, mais l'opposition à la taxe bancaire est aussi partagée par d'autres acteurs qui ont pu influencer davantage la position finale des dirigeants du G20.

jean-michel.marcoux.2@ulaval.ca

Fiers de peser dans la balance.

En s'impliquant dans la réforme du droit d'ici et d'ailleurs, le Barreau du Québec et ses bénévoles contribuent chaque jour à l'avancement de la justice.

Barreau
du Québec

